

Autres charges

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Évolution 2010-2012 | 5 |
| 2 | Achats de services de transport | 5 |
| 2.1 | CRT..... | 6 |
| 2.2 | Rio Tinto Alcan..... | 7 |
| 2.3 | Énergie La Lièvre | 7 |
| 2.4 | SCHM | 7 |
| 3 | Achats d'électricité | 8 |
| 4 | Amortissement | 8 |
| 4.1 | Immobilisations corporelles..... | 8 |
| 4.2 | Actifs réglementaires..... | 9 |
| 4.3 | Retraits d'actifs | 9 |
| 5 | Taxes | 11 |
| 6 | Autres revenus de facturation interne | 11 |

Liste des tableaux

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Autres charges (M\$) | 5 |
| Tableau 2 | Achats de services de transport (M\$) | 5 |
| Tableau 3 | Tarifs de services de transport de CRT | 6 |
| Tableau 4 | Amortissement (M\$) | 8 |
| Tableau 5 | Retraits d'actifs et mises en exploitation (M\$)..... | 9 |
| Tableau 6 | Taxes (M\$)..... | 11 |
| Tableau 7 | Autres revenus de facturation interne (M\$)..... | 12 |

1 Évolution 2010-2012

1 Le tableau 1 présente, pour les années 2010 à 2012, l'évolution des autres charges :

**Tableau 1
Autres charges (M\$)**

| | Année historique | Année de base | Année témoin |
|--|------------------|----------------|----------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 |
| Achats de services de transport | 18,7 | 19,0 | 19,3 |
| Achats d'électricité | 14,3 | 15,0 | 15,1 |
| Amortissement | 949,8 | 947,3 | 1 033,9 |
| Immobilisations corporelles | 832,2 | 857,7 | 918,2 |
| Autres | 117,6 | 89,6 | 115,7 |
| Taxes | 101,4 | 87,5 | 89,8 |
| Taxe sur le capital | 17,2 | | |
| Taxe sur les services publics | 72,6 | 75,1 | 77,3 |
| Taxes municipales et scolaires | 11,6 | 12,4 | 12,5 |
| Autres revenus de facturation interne | (41,2) | (43,3) | (43,4) |
| Total | 1 043,0 | 1 025,5 | 1 114,7 |

2 Les principales caractéristiques et l'analyse de l'évolution de ces charges sont décrites dans
3 les sections suivantes.

2 Achats de services de transport

4 Le tableau 2 présente, pour les années 2010 à 2012, l'évolution des achats de services de
5 transport :

**Tableau 2
Achats de services de transport (M\$)**

| Services de transport | Année historique | Année de base | Année témoin |
|--------------------------|------------------|---------------|--------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 |
| CRT | 5,9 | 5,7 | 5,7 |
| Rio Tinto Alcan | 10,8 | 10,5 | 10,6 |
| Énergie La Lièvre | 1,0 | 1,3 | 1,3 |
| SCHM | 0,9 | 1,4 | 1,6 |
| Autres | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Total | 18,7 | 19,0 | 19,3 |

2.1 CRT

1 La projection des achats de transit sur le réseau de la Société de transmission électrique de
 2 Cedars Rapids limitée (« CRT ») par le Transporteur est de 5,7 M\$ pour l'année 2012. Le
 3 montant attribuable aux achats de transit est établi en utilisant le même taux de rendement
 4 sur la base de tarification que celui demandé dans la présente demande.

5 Pour l'année 2011, les tarifs de CRT reflètent le coût complet du service, incluant un
 6 rendement basé sur un coût moyen pondéré du capital de 7,205 % applicable sur la base
 7 de tarification. Ce taux correspond au taux autorisé par la Régie pour le Transporteur dans
 8 la décision D-2011-039.

9 En export et en import, le Transporteur commercialisera la capacité de transport de CRT et,
 10 pour ce faire, achètera toute la capacité de 325 MW dans chaque sens de CRT. Il est
 11 également prévu que le tarif de CRT soit modifié à compter du 1^{er} janvier 2012 afin que le
 12 coût complet du service rendu par CRT inclue un rendement sur la base de tarification
 13 fondé sur le même coût moyen pondéré du capital que celui applicable au Transporteur.
 14 D'autre part, en tenant compte du coût moyen du capital proposé par le Transporteur dans
 15 la présente demande, soit 7,175 %, le tarif annuel de CRT pour l'année 2012 est estimé à
 16 8,63 \$/kW/an.

17 À titre informatif, le tableau 3 présente les tarifs applicables pour les services de transport
 18 de point à point ferme et non ferme de CRT pour l'année 2011 ainsi que l'estimation pour
 19 l'année 2012.

**Tableau 3
 Tarifs de services de transport de CRT**

| Tarifs et période d'application | | | À compter du 1er janvier 2011 | À compter du 1er janvier 2012 |
|---------------------------------|-----------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Annuel | ferme | \$/kW/an | 8,69 | 8,63 |
| Mensuel | ferme | \$/kW/mois | 0,72 | 0,72 |
| Mensuel | non ferme | \$/kW/mois | 0,72 | 0,72 |
| Hebdomadaire | ferme | \$/kW/semaine | 0,17 | 0,17 |
| Hebdomadaire | non ferme | \$/kW/semaine | 0,17 | 0,17 |
| Quotidien | ferme | \$/kW/jour | 0,03 | 0,03 |
| Quotidien | non ferme | \$/kW/jour | 0,02 | 0,02 |
| Horaire | non ferme | \$/MW/heure | 0,99 | 0,99 |

20 Afin d'établir le coût facturé à un client du service de transport, CRT tient compte du tarif
 21 applicable au service utilisé, de la capacité réservée par le client et du taux de pertes de
 22 1,6 %. Ainsi, dans le cas du Transporteur, la facture de l'année 2012 pour une réservation
 23 de 650 MW, soit 325 MW dans chaque sens, sera de 5,7 M\$
 24 (8,63 \$/kW/an x 650 MW / 1 000 x 1,016).

2.2 Rio Tinto Alcan

1 Le Transporteur prévoit effectuer des achats de services de transport de 10,5 M\$ en 2011
2 et de 10,6 M\$ en 2012 sur le réseau de Rio Tinto Alcan pour l'alimentation des charges du
3 Distributeur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

4 Ce service est payé à Rio Tinto Alcan en fonction d'un contrat de service de transport et,
5 pour certaines de ces charges, selon un contrat de location pour deux lignes de
6 Rio Tinto Alcan. Le contrat de location de lignes ayant pris fin le 31 décembre 2008, un
7 contrat de location temporaire renouvelable sur une base mensuelle a été reconduit aux
8 mêmes conditions. Sous réserve de la conclusion d'une nouvelle entente, le Transporteur
9 prévoit que le coût de location sera de 1,2 M \$ pour les années 2011 et 2012.

10 Quant au contrat de service de transport, échu depuis le 31 décembre 2006, des
11 négociations intensives demeurent en cours pour son renouvellement et les parties mettent
12 tout en œuvre pour trouver un terrain d'entente. Par la suite, les parties entendent déposer
13 le contrat à la Régie pour approbation. Entre-temps, le Transporteur et Rio Tinto Alcan ont
14 convenu de continuer d'appliquer les dispositions du contrat échu jusqu'à la signature du
15 nouveau contrat, dont l'application sera rétroactive au 1^{er} janvier 2007.

16 Les paiements effectués sont établis en fonction de la pointe réelle des charges du
17 Distributeur dans la région et le tarif provisoire du contrat de service de transport. Selon la
18 pointe réelle mesurée à 458 MW en 2011, le Transporteur prévoit un coût de l'ordre de
19 9,3 M\$ pour l'année 2011. Pour l'année 2012, le Transporteur prévoit que la pointe sera
20 similaire à celle de l'année 2011. Ainsi, le montant prévu pour l'année 2012 pour le contrat
21 de service de transport sera de l'ordre de 9,4 M\$.

2.3 Énergie La Lièvre

22 Afin d'alimenter l'usine de Papier Masson Ltée située à Gatineau (secteur Masson-Angers),
23 un contrat de transport a été conclu avec Énergie La Lièvre s.e.c. (« ÉLL ») à titre de
24 transporteur auxiliaire. Ce contrat, d'une durée initiale de cinq ans, a débuté le 1^{er} janvier
25 2009. Il a été signé par les parties le 17 décembre 2009 et approuvé par la Régie en vertu
26 de l'article 85.15 de la Loi le 9 juillet 2010 (décision D-2010-087, dossier R-3636-2007).

27 Le Transporteur estime que le coût des services de transport achetés, incluant un service
28 de support de tension dynamique, sera de l'ordre de 1,3 M\$ pour les années 2011 et 2012.

2.4 SCHM

29 Des négociations ont été amorcées en 2010 entre le Transporteur et la Société en
30 commandite hydroélectrique Manicouagan (« SCHM ») afin de mettre en place un contrat
31 définissant les tarifs et conditions du service de transport sous-jacents à la facture du
32 Transporteur pour ses achats de service de transport requis pour alimenter les clients de la
33 charge locale du Distributeur situés à l'intérieur du périmètre de ce réseau. Les négociations

1 sont actuellement en cours sur les dispositions du contrat. Par la suite, les parties
2 entrevoient déposer le contrat à la Régie pour approbation.

3 Le Transporteur prévoit un coût de l'ordre de 1,4 M\$ pour l'année 2011 et de l'ordre de
4 1,6 M\$ pour l'année 2012

3 Achats d'électricité

5 Depuis 2004, le Distributeur facture aux unités d'Hydro-Québec leur usage interne
6 d'électricité sur la base de la consommation réelle mesurée à l'aide de compteurs et des
7 tarifs en vigueur selon les Tarifs et conditions du Distributeur.

8 Ainsi le Transporteur sera facturé pour un montant de 15,1 M\$ en 2012, réparti de la façon
9 suivante :

- 10 • 6,3 M\$ aux tarifs G1 et M ;
- 11 • 2,3 M\$ au tarif L ;
- 12 • 6,4 M\$ au tarif T3 ;
- 13 • 0,1 M\$ en facturation indirecte.

4 Amortissement

14 Le tableau 4 présente l'évolution de la charge d'amortissement entre 2010 et 2012 :

**Tableau 4
Amortissement (M\$)**

| Composantes | Année historique | Année de base | Année témoin |
|-----------------------------|------------------|---------------|----------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 |
| Immobilisations corporelles | 832,2 | 857,7 | 918,2 |
| Actifs incorporels | 24,7 | 23,4 | 24,7 |
| Actifs réglementaires | 53,8 | 2,0 | 25,0 |
| Retraits d'actifs | 32,6 | 57,4 | 60,0 |
| Radiation de projets | 10,3 | 10,0 | 10,0 |
| Frais reportés | (3,8) | (3,2) | (4,0) |
| Total | 949,8 | 947,3 | 1 033,9 |

15 Au cours de cette période, cette charge s'est accrue de 84,1 M\$ (9 %) découlant
16 principalement de l'amortissement des projets nouvellement mis en service et des retraits
17 d'actifs.

4.1 Immobilisations corporelles

18 La hausse de 86,0 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles entre les années
19 2010 et 2012 s'explique par les éléments suivants :

- 1 • Une hausse de 10 M\$ est attribuable aux incidences liées à la charge
2 supplémentaire d'amortissement découlant des travaux de mise en conformité à
3 être effectués au registre des actifs du Transporteur. Dans le cadre de son exercice
4 de corroboration et de mise en conformité, le Transporteur sera appelé à effectuer
5 des scissions, fusions et reclassements de coûts selon la mise en conformité
6 recommandée et la corroboration des actifs effectuée. Le reclassement de certains
7 coûts dans une unité de propriété ayant une durée de vie moindre que l'unité de
8 propriété d'où elle provient ou encore l'inscription d'un actif additionnel provenant
9 de l'exercice de corroboration génèrera la charge d'amortissement additionnelle de
10 10 M\$ ci-haut mentionné.
- 11 • Une hausse de près de 7,5 M\$ est attribuable à l'amortissement supplémentaire
12 découlant de l'acquisition au 1^{er} janvier 2012 de certains actifs du réseau de
13 transport de télécommunications, autorisée par la décision D-2011-096 de la Régie
14 dans le dossier R-3766-2011.
- 15 • Le solde de 68,5 M\$ découle principalement des mises en service réalisées en
16 2010 ainsi que celles prévues en 2011 et en 2012.

4.2 Actifs réglementaires

17 L'année historique 2010 comprend l'amortissement complet de la sortie de certaines
18 installations du poste Des Cantons au montant de 51,3 M\$, tel qu'autorisé par la Régie dans
19 sa décision D-2010-032. Pour ce qui est de l'année témoin projetée 2012, le Transporteur
20 ajoute l'amortissement de 21,8 M\$ concernant l'ATPC/PTPC, tel que traité dans la demande
21 conjointe R-3768-2011 du Transporteur et du Distributeur.

4.3 Retraits d'actifs

22 Le Transporteur présente au tableau 5 l'historique des retraits d'actifs des cinq dernières
23 années ainsi que les prévisions de l'année de base et de l'année témoin projetée.

**Tableau 5
Retraits d'actifs et mises en exploitation (M\$)**

| | Années historiques | | | | | Année base | Année témoin |
|---|--------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Retraits de nature courante | 28,4 | 18,9 | 20,6 | 46,7 | 26,3 | 52,4 | 52,0 |
| Retrait Des Cantons (note 1) | | | 48,4 | | | | |
| Autres retraits (corroboration, mise en conformité) | 0,6 | 0,7 | 2,5 | 2,5 | 6,3 | 5,0 | 8,0 |
| Retraits totaux | 29,0 | 19,6 | 71,5 | 49,2 | 32,6 | 57,4 | 60,0 |
| Mises en exploitation | 784,7 | 732,7 | 784,8 | 1 440,0 | 1 152,6 | 1 478,5 | 1 410,5 |
| Retraits de nature courante / mises en exploitation | 3,6% | 2,6% | 2,6% | 3,2% | 2,3% | 3,5% | 3,7% |

Note 1: Retrait réalisé en 2008 mais autorisé dans les revenus requis en 2010.

1 Auparavant le Transporteur établissait sa projection sur la moyenne historique des retraits
2 d'actifs. Tel que mentionné dans sa demande R-3738-2010, le Transporteur considère
3 insuffisant le niveau de retraits dérivé par la moyenne historique des retraits, vu le contexte
4 de niveaux d'investissements sans précédent en pérennité et en croissance.

5 Par conséquent, le Transporteur établit ses retraits totaux de l'année témoin projetée à
6 60 M\$. La prévision des retraits repose essentiellement sur:

- 7 • les retraits réalisés de 33,3 M\$ pour les six premiers mois de 2011 ;
- 8 • les retraits projetés sur les analyses de projets de mises en service (3,7 % des
9 mises en exploitation, soit un pourcentage similaire à celui observé pour 2011) ;
- 10 • l'impact des travaux de corroboration et de mise en conformité liés au plan
11 quinquennal qui arriveront à terme.

12 ***Retraits de nature courante***

13 Les retraits de nature courante pour l'année de base 2011 sont établis à 52,4 M\$ et à
14 52,0 M\$, pour l'année témoin projetée 2012.

15 Les retraits associés aux mises en exploitation projetées pour l'année de base et l'année
16 témoin projetée tiennent compte de l'évolution du processus d'analyse de projets de mises
17 en service, de mise à jour au registre technique et du niveau de retraits (33,3 M\$) réalisés
18 dans les six premiers mois de l'année de base.

19 Le Transporteur souligne à nouveau qu'il y a un lien direct entre le niveau des mises en
20 exploitation et celui des retraits. Une grande partie de la stratégie de croissance et de
21 pérennité du Transporteur requiert de retirer du réseau un équipement d'âge avancé et d'en
22 effectuer le retrait aux registres comptables. Comme un grand nombre d'installations ont
23 été mises en service dans les années 1970, des travaux d'envergure sont planifiés pour en
24 assurer la pérennité.

25 La stratégie de pérennité du Transporteur repose sur la gestion des risques en fonction de
26 la probabilité de défaillance des équipements et de l'impact des défaillances éventuelles sur
27 le réseau. La planification intégrée des interventions liées à la pérennité des actifs et de
28 celles liées à la croissance des besoins de la clientèle permet au Transporteur de réaliser
29 les bons projets, au bon moment et au meilleur coût. La stratégie de pérennité permet donc
30 de déterminer les projets prioritaires, non seulement à la lumière des risques mais aussi de
31 l'utilisation optimale des ressources humaines et financières. Dans l'une des étapes de la
32 stratégie de pérennité, le Transporteur fait par exemple une évaluation du risque associé à
33 ses équipements et installations. Le Transporteur prévoit alors effectuer des interventions
34 principalement sur les équipements ou installations évaluées à risque élevé, fort et moyen.

35 Les interventions prévues résulteront alors en un grand nombre d'équipements remplacés.
36 Le Transporteur prévoit, par exemple, le remplacement de transformateurs de puissance

1 selon une liste priorisée qui entraînera généralement le remplacement des équipements
2 associés à ces transformateurs de puissance, tels les disjoncteurs, les sectionneurs et les
3 transformateurs de mesure. Pour l'année de base 2011 et l'année témoin projetée 2012, le
4 Transporteur prévoit le retrait de plus de 2 000 équipements. Le Transporteur s'attend à ce
5 que presque tous les retraits représentent individuellement des montants inférieurs à
6 0,1 M\$.

7 **Autres retraits**

8 S'inscrivant principalement dans la continuité des travaux amorcés en 2010 touchant des
9 actifs qui jusqu'à présent n'ont pas été corroborés ni n'ont fait l'objet d'une mise en
10 conformité, le Transporteur évalue sa prévision de retraits associés à des travaux de mise
11 en conformité et de corroboration à 5 M\$ pour l'année de base 2011 et à 8 M\$ pour l'année
12 témoin projetée 2012.

13 La réalisation des travaux de mise en conformité et de corroboration en cours se déroulera
14 jusqu'en 2012 et 2013 et cible en priorité les actifs d'automatismes, de bâtiments, de
15 systèmes à air comprimé, des systèmes à air blindé et des onduleurs/compensateurs.

16 **5 Taxes**

17 Le tableau 6 présente, pour les années 2010 à 2012, l'évolution des taxes attribuées au
18 Transporteur :

Tableau 6
Taxes (M\$)

| Composantes | Année historique | Année de base | Année témoin |
|--------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 |
| Taxe sur le capital | 17,2 | | |
| Taxe sur les services publics | 72,6 | 75,1 | 77,3 |
| Taxes municipales et scolaires | 11,6 | 12,4 | 12,5 |
| Total | 101,4 | 87,5 | 89,8 |

19 L'évolution de la taxe sur le capital reflète son abolition entière en 2011. En ce qui concerne
20 la taxe sur les services publics, on constate une légère croissance imputable aux mises en
21 exploitation de nouvelles immobilisations du Transporteur.

22 **6 Autres revenus de facturation interne**

23 Cette rubrique représente les revenus de facturation interne reliés à la facturation à coût
24 complet de la portion de ses actifs de télécommunications utilisée par d'autres clients.

Le tableau 7 présente le détail de cette facturation interne, laquelle est relativement stable
au cours de la période 2010-2012.

Tableau 7
Autres revenus de facturation interne (M\$)

| Clients | Année historique | Année de base | Année témoin |
|------------------------------|------------------|---------------|---------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 |
| Groupe Technologie | (28,9) | (29,2) | (28,5) |
| Hydro-Québec Production | (5,0) | (6,1) | (5,8) |
| Hydro-Québec Distribution | (1,1) | (1,4) | (1,4) |
| Hydro-Québec Équipement | (1,5) | (1,6) | (1,6) |
| Total avant rendement | (36,5) | (38,3) | (37,3) |
| Rendement sur les actifs | (4,7) | (5,0) | (6,1) |
| Total après rendement | (41,2) | (43,3) | (43,4) |